



Objet : Information Fédérale N° 6 – Point étape COVID19 au 8/05/2020

Madame, Monsieur,

Comme suite à l'intervention du Premier ministre le 7 mai 2020 relative aux dispositions de dé-confinement et après plusieurs réunions de travail avec les services de l'État, nous sommes aujourd'hui en mesure de vous informer que vos stands de tir pourront de nouveau accueillir les licenciés avant la fin du mois de mai.

Dans un premier temps, cette reprise d'activité concernera exclusivement les épreuves individuelles dont la Fédération Française de Tir a reçu la délégation et qui se pratiquent sur des stands de tir ouverts et semi-ouverts (25 et 50 mètres, longues distances et tir au plateau). Les stands fermés ne seront pas autorisés à rouvrir dans l'immédiat.

Avec l'ensemble des acteurs fédéraux et en collaboration avec le ministère des Sports, nous mettons actuellement la dernière main aux protocoles qui encadreront cette reprise des activités de tir. **Ces derniers devront impérativement être respectés afin de garantir une pratique excluant tout risque pour la santé des tireurs et des responsables des associations qui les accueilleront.**

Il reste entendu que cette reprise progressive pourra également être soumise à des variations de mise en œuvre en fonction des décisions des autorités territoriales.

Nous ne manquerons pas de vous communiquer au plus vite les informations qui vous permettront de reprendre le fil de votre sport favori. Soyez convaincus que les responsables de la Fédération Française de Tir œuvrent quotidiennement et avec une grande énergie afin de permettre la réouverture prochaine de l'ensemble de nos associations.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Le Président
Philippe CROCHARD

Le Directeur Technique National
Gilles MULLER